



Great Lakes Pilotage
Authority

Administration de pilotage
des Grands Lacs

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

202, rue Pitt, 2ième étage

Cornwall (Ontario) K6H 5R9

ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

Résultats trimestriels

Trois mois au 31 mars 2013

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aux dates de clôture présentées dans les états financiers trimestriels, et de ses résultats et flux de trésorerie.

Le directeur général,

Robert Lemire

Le secrétaire et trésorier,

Réjean Ménard

Cornwall (Ontario)

Le 31 mai 2013

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

État de la situation financière

(en milliers)

Non vérifiés

	<u>31 mars 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	566 \$
Placements	-	2 704
Créances et prépayés	<u>797</u>	<u>2 919</u>
	797	6 189
À long terme		
Immobilisations corporelles	611	652
Immobilisations incorporelles	<u>258</u>	<u>273</u>
	<u>1 666</u> \$	<u>7 114</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Dettes et découvert bancaires	476 \$	-
Salaires et avantages sociaux à payer	478	5 635
Autres créditeurs et charges à payer	116	387
Avantages du personnel	<u>36</u>	<u>141</u>
	1 106	6 163
À long terme		
Avantages du personnel	<u>3 661</u>	<u>3 615</u>
	<u>4 767</u>	<u>9 778</u>
CAPITAUX PROPRES		
Déficit accumulé	<u>(3 101)</u>	<u>(2 664)</u>
	<u>1 666</u> \$	<u>7 114</u> \$

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

**État des résultats et du résultat étendu
(en milliers)**

Non vérifiés

	<u>3 mois au</u> <u>31 mars 2013</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2013</u>	<u>3 mois au</u> <u>31 mars 2012</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2012</u>
Produits				
Droits de pilotage	732 \$	732 \$	393 \$	393 \$
Produits de répartition et de bateaux-pilotes	-	-	-	-
Intérêts et autres produits	<u>8</u>	<u>8</u>	<u>3</u>	<u>3</u>
	<u>740</u>	<u>740</u>	<u>396</u>	<u>396</u>
Charges				
Salaires et avantages sociaux des pilotes	462	462	392	392
Salaires et avantages sociaux – personnel administratif	225	225	230	230
Salaires et avantages sociaux – personnel opérationnel	102	102	157	157
Transport et déplacements	98	98	91	91
Frais de formation des pilotes	64	64	124	124
Amortissement et dépréciation	59	59	27	27
Services publics, fournitures et approvisionnements	53	53	47	47
Services professionnels et spéciaux	25	25	42	42
Ordinateurs portables des pilotes et logiciels				
de navigation	25	25	14	14
Location	24	24	23	23
Communications	15	15	14	14
Services de bateaux-pilotes	14	14	10	10
Réparations et entretien	7	7	78	78
Frais financiers et autres charges	4	4	7	7
Achat de services de répartition	-	-	-	-
	<u>1 177</u>	<u>1 177</u>	<u>1 256</u>	<u>1 256</u>
 Résultat net de l'exercice	 (437) \$	 (437) \$	 (860) \$	 (860) \$
Autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) actuariels sur les avantages du personnel	 -	 -	 -	 -
 Résultat global de l'exercice	 <u>(437) \$</u>	 <u>(437) \$</u>	 <u>(860) \$</u>	 <u>(860) \$</u>

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 mars

Non vérifiés

	<u>3 mois au</u> <u>31 mars 2013</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2013</u>	<u>3 mois au</u> <u>31 mars 2012</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2012</u>
Déficit accumulé au début de l'exercice	(2 664) \$	(2 664) \$	(3 040) \$	(3 040) \$
Résultat net de l'exercice	(437)	(437)	(860)	(860)
Autres éléments du résultat global (perte) de l'exercice	_____ -	_____ -	_____ -	_____ -
Résultat global total de l'exercice	(437)	(437)	(860)	(860)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	<u>(3 101) \$</u>	<u>(3 101) \$</u>	<u>(3 900) \$</u>	<u>(3 900) \$</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

**État des flux de trésorerie
(en milliers)**

Non vérifiés

	<u>3 mois au</u> <u>31 mars 2013</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2013</u>	<u>3 mois au</u> <u>31 mars 2012</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2012</u>
<u>Activités d'exploitation</u>				
Résultat net de l'exercice	(437) \$	(437) \$	(860) \$	(860) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:				
Avantages du personnel	(58)	(58)	19	19
Amortissement et dépréciation	59	59	27	27
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:				
(Augmentation) diminution des créances et prépayés	2 122	2 122	1 834	1 834
Augmentation (diminution) des salaires et avantages sociaux à payer	(5 158)	(5 158)	(5 239)	(5 239)
Augmentation (diminution) des autres créditeurs et charges à payer	<u>(271)</u>	<u>(271)</u>	<u>(295)</u>	<u>(295)</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation	<u>(3 743)</u>	<u>(3 743)</u>	<u>(4 514)</u>	<u>(4 514)</u>
<u>Activités d'investissement</u>				
Vente de titres de placement	3 003	3 003	3 120	3 120
Achat de titres de placement	-	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	<u>(2)</u>	<u>(2)</u>	<u>(1 002)</u>	<u>(1 002)</u>
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités d'investissement	<u>3 001</u>	<u>3 001</u>	<u>2 118</u>	<u>2 118</u>
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie:</u>				
Augmentation (diminution) nette durant l'exercice	(742) \$	(742) \$	(2 396) \$	(2 396) \$
Solde au début de l'exercice	<u>266</u>	<u>266</u>	<u>486</u>	<u>486</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>(476)</u></u> \$	<u><u>(476)</u></u> \$	<u><u>(1 910)</u></u> \$	<u><u>(1 910)</u></u> \$
Représenté par :				
Trésorerie (découvert bancaire)	(476) \$	(476) \$	(1 910) \$	(1 910) \$
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-
<u>Information supplémentaire</u>				
Frais d'intérêt versés durant l'exercice	<u><u>1</u></u> \$	<u><u>1</u></u> \$	<u><u>3</u></u> \$	<u><u>3</u></u> \$

Notes sur les états financiers non vérifiés

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Grands Lacs limitée a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, constituée en société à responsabilité limitée en mai 1972 et maintenue en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 1^{er} octobre 1998, elle était une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et exerçait ses activités sous le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs limitée. Conformément à la *Loi maritime du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, elle a acquis le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs et est réputée avoir été établie en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration est une société d'État et est désignée à l'annexe III, première partie, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les buts de l'Administration sont d'établir, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer un service de pilotage sûr et efficace dans les eaux canadiennes qui lui sont désignées.

L'Administration est exempte du paiement d'impôts sur le revenu.

2. Base d'établissement

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers, y compris les chiffres comparatifs, ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) du Conseil des normes comptables internationales (IASB).

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

3. Méthodes comptables importantes

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme qui peuvent être rapidement encaissés, ils sont constitués de dépôts en dollars canadiens dans une banque à charte canadienne et rapportent un intérêt moyen pondéré de 1 % (1 % en 2012).

(b) Placements

Dans sa politique de placements, l'Administration s'est fixé comme objectif de maximiser le taux de rendement dans un portefeuille de bons garantis par le gouvernement du Canada.

L'Administration a pris la décision de désigner tous ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL). Les placements sont donc enregistrés au départ à la juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque date d'établissement de l'état de la situation financière. La juste valeur est basée sur le prix du marché des titres à la date d'établissement de l'état de la situation financière. Les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés en date du règlement de la transaction.

Les profits et les pertes réalisés par le biais des intérêts reçus et de la vente de titres de placement sont comptabilisés comme intérêts et autres produits dans la période où ils sont réalisés. Les profits et les pertes non réalisés provenant de toute autre fluctuation de la juste valeur sont comptabilisés comme intérêts et autres produit dans la période où ils surviennent.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. La dépréciation est calculée selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisation</u>	<u>Durée de vie estimative</u>
Bâtiments	20 ans
Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel informatique et de communication	5 ans

Les modes de dépréciation, durées de vie estimatives et valeurs résiduelles sont examinés à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

(d) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisation</u>	<u>Durée de vie estimative</u>
Logiciels	5 ans

(e) Prestations de retraite

La presque totalité des employés de l'Administration sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le "régime"), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et administré par le gouvernement du Canada. Les salariés et l'Administration doivent verser des cotisations pour couvrir le coût

actuel du service. En vertu de la législation en vigueur, l'Administration n'est pas tenue, ni légalement ni implicitement, de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de service passé ou pour combler les insuffisances du régime. Par conséquent, les cotisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel le salarié a rendu les services et représentent la totalité des obligations de l'Administration découlant du régime de retraite.

(f) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût des indemnités de départ auxquelles ont droit les employés est comptabilisé chaque année sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service reconnu, ainsi que d'après les hypothèses et meilleures estimations de la direction portant sur différents facteurs comme le taux d'escompte, les augmentations salariales, l'inflation, l'âge des employés au moment de leur retraite, et autres facteurs. Les gains (pertes) actuariels sont inscrits aux autres éléments du résultat global et ne peuvent pas être reclassés dans les résultats dans le futur.

(g) Prestations de décès des employés retraités

Une indemnité en cas de décès a été accordée aux employés qui ont pris leur retraite avant 1999. Les coûts liés à cette indemnisation sont comptabilisés chaque année sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains (pertes) actuariels sont inscrits aux autres éléments du résultat global et ne peuvent pas être reclassés dans les résultats dans le futur.

(h) Avantages sociaux du personnel

Les avantages sociaux à court terme du personnel de l'Administration comprennent les congés rémunérés, ces avantages sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

(i) Effets de la variation du taux de change des devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon les taux de change mensuels moyens. Tous les gains et pertes de change sont inscrits au titre des intérêts et autres produits du résultat net de l'exercice.

(j) Constatation des produits

Les produits tirés des droits de pilotage, de répartition et de services de bateaux-pilotes sont comptabilisés au moment de la prestation des services. Les intérêts et autres revenus sont comptabilisés selon la méthode des intérêts effectifs au moment où ils sont gagnés.

(k) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes :

- Juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL);
- Détenus jusqu'à leur échéance (HTM);
- Disponibles à la vente (AFS);
- Prêts et créances.

La catégorie est déterminée au moment de l'évaluation initiale et dépend de la nature et de l'objectif de l'actif. L'Administration possède des actifs financiers FVTPL et des prêts et créances.

(i) Actifs financiers FVTPL

Un actif financier est classé FVTPL lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme actif FVTPL.

Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction s'il :

- a été acquis dans le but principal d'être vendu dans un avenir prochain;
- fait partie d'un portefeuille déterminé d'instruments financiers gérés par l'Administration et vise la prise de profit à court terme; ou
- est un placement dérivé non désigné et qu'il est un instrument de couverture efficace.

Les actifs financiers classés FVTPL sont déclarés à leur juste valeur et tout gain ou perte qui en résulte est comptabilisé au résultat net. Le gain ou la perte comprend les dividendes et les intérêts gagnés sur ces actifs financiers.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres de placement sont classés comme étant des actifs FVTPL. L'évaluation de ces placements à leur juste valeur donne un meilleur alignement entre les résultats comptables et la méthode de gestion du portefeuille.

Les instruments financiers dérivés sont des obligations financières contractuelles dont la valeur provient des changements dans une variable sous-jacente. L'Administration ne contracte pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives ou de commerce.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ces actifs sont évalués au coût amorti, diminué des baisses de valeur. La baisse de valeur des créances est basée sur un examen de tous les montants impayés à la fin de l'exercice financier. Les créances irrécouvrables sont éliminées de l'état de la situation financière de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

La catégorie des prêts et créances comprennent les créances. En raison de la nature à court terme de ces créances, on estime que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

(iii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif calcule le coût amorti d'un actif financier et attribue un revenu d'intérêt sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les versements d'intérêts estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette initiale.

Les revenus sont comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif pour les titres de créances autres que les actifs financiers classés comme étant FVTPL.

(iv) Baisse de valeur des actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur

Les actifs financiers sont passés en revue à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe des indications de baisse de valeur. Un actif financier a perdu de la valeur lorsqu'il existe des preuves tangibles que les flux de trésorerie qui y sont associés ont été perturbés par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après l'évaluation initiale de l'actif.

Les preuves tangibles de baisse de valeur peuvent comprendre :

- Difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Défaut ou défaillance de paiement des intérêts ou du capital;
- Probabilité que l'emprunteur fera faillite ou procédera à une réorganisation financière.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la baisse de valeur équivaut à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus, actualisés au taux d'intérêt effectif original de l'actif.

La valeur comptable de tous les actifs financiers, à l'exception des créances, est directement réduite de toute baisse de valeur. La valeur comptable des créances est réduite par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables. Lorsqu'une créance est considérée comme irrécouvrable, il est débité du compte de réserve. Le recouvrement d'un montant qui avait été considéré comme irrécouvrable est crédité au compte de réserve. Les variations de la valeur comptable du compte de réserve sont comptabilisées au résultat net.

Si, plus tard, la baisse de valeur diminue et la diminution peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la baisse, la baisse de valeur constatée antérieurement est renversée par le biais du résultat net. La valeur comptable de l'actif financier en date du renversement de la baisse ne peut dépasser ce que son coût amorti aurait été à cette même date si la baisse de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

(v) Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est sorti de l'état de la situation financière lorsque l'une ou l'autre des situations suivantes survient :

- Le droit contractuel aux flux de trésorerie associés à l'actif vient à expiration;
- L'Administration transfère à une autre entité l'actif financier et en substance tous les risques et bénéfices associés au titre de propriété.

(l) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit à titre de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL), soit à titre d'autres passifs. Tous les passifs financiers de l'Administration sont classés à titre d'autres passifs.

(i) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur valeur juste, après déduction des frais de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon le rendement réel.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et de l'allocation des charges d'intérêt sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux

qui actualise exactement les versements d'intérêts estimés sur la durée de vie prévue du passif financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette initiale.

L'Administration a classé ses autres créiteurs et charges à payer, sa dette et son découvert bancaires et les salaires et avantages sociaux à payer à titre d'autres passifs financiers. En raison de leur nature à court terme, on estime que la valeur de ces comptes se rapproche de leur juste valeur.

(ii) Sortie de l'état de la situation financière des passifs financiers

L'Administration sort de son état de la situation financière un passif financier seulement lorsque ses obligations relatives à ce passif sont exécutées, annulées ou venues à expiration.

(m) Échange de services

Les échanges de services sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens ou services reçus. Les produits provenant des échanges de services sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus. Les charges résultant des échanges de services sont comptabilisées au cours de la période où les biens ou services connexes sont fournis par des tiers.

(n) Paiements au titre de location

Les contrats de location de l'Administration et les actifs loués ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, puisque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués ne lui sont pas transférés.

Les paiements aux termes de contrats de location sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Discussion et analyse de la direction pour le trimestre se terminant le 31 mars 2013

Trafic

L'Administration œuvre dans la Voie maritime du Saint-Laurent, laquelle ferme chaque année pour l'hiver, de la fin décembre et ré-ouvre à la fin mars de chaque année. La saison de navigation 2013 a débutée le 22 mars et il y a très peu de trafic.

Analyse du trafic au cours des 3 mois se terminant en mars 2013 (nombre d'affectations de pilotage)

<u>Circonscription</u>	<u>Réel 2013</u>	<u>Budget 2013</u>	<u>Écart</u>	<u>Réel 2012</u>	<u>Écart</u>
Circonscription de Cornwall	82	63	+ 30 %	64	+ 28 %
Circonscription n ^o 1 et lac Ontario	37	35	+ 6 %	32	+ 16 %
Circonscriptions n ^{os} 2 et 3	73	21	+ 248 %	26	+ 181 %
*Port de Churchill	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>%</u>	<u>-</u>	<u>%</u>
Total	<u>192</u>	<u>119</u>	<u>+ 61 %</u>	<u>122</u>	<u>+ 57 %</u>

* Le port est exploité annuellement de la mi-juillet à la fin octobre.

Statistiques financières

<u>(en milliers)</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2013</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>31 mars 2012</u>	<u>Écart</u>
Recettes	740 \$	396 \$	344 \$
Frais d'exploitation	857	899	(42)
Frais d'administration	<u>320</u>	<u>357</u>	<u>(37)</u>
Résultat net de l'exercice	<u>(437) \$</u>	<u>(860) \$</u>	<u>423 \$</u>
Autres éléments du résultat global			
Gains (pertes) actuariels sur les avantages du personnel	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Résultat global de l'exercice	<u>(437) \$</u>	<u>(860) \$</u>	<u>423 \$</u>
Affectations de pilotage	<u>192</u>	<u>122</u>	<u>70</u>

Au 1^{er} trimestre, l'Administration a enregistré une perte nette de 437 000\$.

Aperçu pour 2013 et enjeux stratégiques

Le conseil d'administration et les cadres supérieurs ont tenu une session de planification stratégique de deux jours les 20 et 21 juin 2011 à Collingwood, en Ontario. Le conseil a alors adopté un programme de gestion du risque d'entreprise qui lui servira de guide dans les activités à venir. Les risques importants ont été identifiés et des stratégies de traitement et d'atténuation de ces risques ont été établies.

Le nombre de pilotes a été réduit de 15 % en 2009-2010, vu la diminution de 42 % du trafic en 2008 et 2009. Le trafic a connu une augmentation de 41 % en 2010, 2011 et 2012, principalement grâce à la reprise économique en Amérique du Nord et en Europe depuis 2010. Le nombre de pilotes qui avait été fixé en 2009 a été suffisant pour répondre aux besoins en 2012.

On prévoit appliquer de 2013 à 2017 des hausses tarifaires qui permettront au cours de cette période d'éliminer le déficit accumulé et de générer des excédents de fonctionnement suffisants.

L'Administration a mis fin au système de dispenses de pilotage obligatoire qui prévalait depuis 40 ans sur les navires canadiens et l'a remplacé par un système de certificats de pilotage, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Plus de 500 officiers de navigation canadiens profitent d'une clause de droits acquis et sont admissibles à un certificat de pilotage. Pour ce qui est des futurs officiers qui présenteront une demande de certificat de pilotage pour les Grands Lacs, l'Administration a introduit un programme rigoureux de formation et d'évaluation. En vertu du nouveau système, tout navire canadien qui est sous la conduite d'un officier titulaire d'un certificat de pilotage pourra naviguer dans toutes les régions des Grands Lacs sans être tenu d'avoir à bord un pilote breveté de l'Administration. Ce nouveau régime assurera des transits efficaces et en toute sécurité des navires canadiens sur les Grands Lacs.

L'Administration entend examiner son programme de gestion du risque d'entreprise au début de 2013 dans le but de déterminer si des risques spécifiques doivent être ajoutés ou retirés. De plus, elle prévoit adopter les mesures nécessaires pour répondre aux objectifs du gouvernement du Canada de réduction des dépenses et d'amélioration de l'efficacité dans les services qu'elle fournit.

En 2013, l'Administration prévoit maintenir son niveau actuel de main-d'œuvre et n'entrevoit pas de dépense en capital importante.

Crédits parlementaires

L'article 36.01 de la *Loi sur le pilotage* précise qu'il ne peut être accordé à l'Administration aucune somme par voie de crédit affecté par le Parlement. Elle est financièrement autonome depuis sa création en 1972 et souscrit périodiquement à une stratégie visant à garantir que cet objectif demeure l'une de ses premières priorités.